



# Paquet défense: fiche d'information

## Contexte général

L'Europe est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, sur le plan intérieur comme extérieur. L'environnement de l'Europe en matière de sécurité requiert une Union européenne forte, capable de promouvoir la paix et de garantir la sécurité de ses États membres et de ses citoyens.

Afin de répondre aux attentes de nos citoyens ainsi que de nos partenaires, un train de mesures ambitieux a été défini, qui vise à renforcer la politique européenne de sécurité et de défense, laquelle repose sur trois éléments interdépendants essentiels:

**1)** La mise en œuvre d'une stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense, qui relève le niveau d'ambition et définit un ensemble d'actions concrètes pour y parvenir, ainsi qu'en est convenu le Conseil le 14 novembre;

**2)** Le plan d'action européen de la défense, présenté par la Commission européenne le 30 novembre, avec de nouveaux instruments financiers pour le développement des capacités et la coopération dans le domaine de la défense en vue de soutenir l'industrie européenne de la défense et l'innovation technologique;

**3)** L'ensemble commun de propositions pour la coopération UE-OTAN, fondé sur la déclaration commune signée à Varsovie en juillet 2016 et approuvée le 6 décembre par le Conseil de l'UE et le Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN).

## Mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la sécurité et de la défense

La stratégie globale de l'UE expose une vision stratégique devant étayer la politique étrangère de l'UE. Le 14 novembre,

la haute représentante et vice-présidente, Federica Mogherini, a présenté le plan de mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE en matière de sécurité et de défense aux ministres des affaires étrangères et de la défense, qui, dans des conclusions du Conseil, ont marqué leur accord sur les prochaines étapes de la mise en œuvre dans ce domaine de la sécurité et de la défense. Le Conseil est convenu d'un nouveau niveau d'ambition définissant les objectifs politiques que l'UE souhaite atteindre en tant qu'acteur en matière de sécurité et de défense.

## Trois priorités stratégiques sont fixées:

1. Réagir aux crises et conflits extérieurs en menant les opérations ou missions civiles ou militaires de façon plus efficace et plus rapide.



Photo: Federica Mogherini lors de l'exercice Black Blade dans le cadre de la Journée des visiteurs de marque organisée par l'Agence européenne de défense

2. Renforcer les capacités de nos partenaires, notamment par des formations et des conseils devant leur permettre de mieux assurer leur propre sécurité.

3. Protéger l'Union et ses citoyens en contribuant, grâce aux instruments de sécurité extérieure et de défense, à faire face aux défis et aux menaces susceptibles de mettre à mal notre sécurité intérieure, tels que le terrorisme, la prolifération, le trafic et la traite, les menaces hybrides et leurs causes profondes.

**Pour atteindre ces objectifs, le Conseil est également convenu des nécessités suivantes:**


1. Définir le type de personnel civil et d'effectifs militaires, d'équipement et de moyens logistiques susceptibles d'être nécessaires pour mener tout l'éventail des missions et opérations PSDC envisageables, conformément au niveau d'ambition convenu.
2. Approfondir la coopération entre les États membres en matière de défense afin de s'assurer que l'Europe dispose dans la durée de forces armées les plus modernes qui soient et fasse une utilisation plus efficace de ses ressources grâce à la mutualisation et au partage des moyens.
3. Adapter les services du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) afin de pouvoir déployer et diriger nos missions et opérations civiles et militaires de façon plus rapide, plus judicieuse, plus efficace et plus intégrée.
4. S'assurer de la disponibilité des ressources financières nécessaires pour maintenir et renforcer les forces armées des États membres, pour mieux partager les coûts communs des opérations et pour disposer d'un soutien financier de l'UE pour le renforcement des capacités civiles et militaires au titre de l'approche intégrée de l'UE en la matière.

5. Réfléchir au potentiel de la coopération structurée permanente, disposition inutilisée du traité UE, pour contribuer à renforcer la PSDC à titre de cadre pour des mesures et projets concrets associant les États membres souhaitant prendre ce type d'engagement.

6. Coopérer avec nos partenaires en développant une approche stratégique quant à notre coopération avec les pays partenaires et en poursuivant notre coopération avec les Nations unies, l'OTAN et d'autres organisations régionales telles que l'OSCE et l'Union africaine.


Le SEAE, l'Agence européenne de défense et la Commission ont déjà lancé des travaux, dans le cadre d'un processus auquel les États membres sont étroitement associés.

### Stratégie globale de l'UE: plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de défense




**Niveau d'ambition**

réagir aux crises et conflits extérieurs




renforcer les capacités de partenaires




protéger l'UE et ses citoyens


**Actions proposées**




fixer des priorités en matière de



approfondir la coopération entre les




adapter les structures, les outils et les




faire avancer les partenariats


**Exemples de résultats concrets**




une gestion efficace plus des dépenses de




une réaction rapide plus efficace



une planification et une conduite conjointes des nouvelles missions de combat



possibilité d'une coopération structurée permanente



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

© European Union, 2016.  
Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged.

## Plan d'action européen de la défense

Assurer durablement la sécurité de l'Europe suppose d'investir dans le développement en commun de technologies et d'équipements d'importance stratégique; cela suppose également davantage de coopération entre les États membres et une plus grande mise en commun des ressources nationales. Les efforts à entreprendre en ce sens s'appuieront sur les instruments et politiques de l'UE au titre du plan d'action européen de la défense.

Le plan propose des actions pour soutenir les efforts des États membres visant à mettre des capacités à disposition grâce à une plus grande coopération, et à favoriser une base industrielle de défense européenne forte, compétitive et innovante. Les priorités relatives aux capacités de défense qui sont énoncées dans le plan de mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE en matière de sécurité et de défense fourniront des orientations pour le plan d'action européen de la défense.

1. Créer un Fonds européen de la défense pour soutenir les investissements dans des projets de défense collaboratifs comprenant deux "volets" complémentaires: i) un "volet recherche" pour financer des projets collaboratifs au travers d'un programme spécifique de l'UE au titre du cadre financier pluriannuel post-2020 (mis en place dans le cadre d'une action préparatoire pour laquelle la Commission a proposé une enveloppe de 25 millions d'euros prélevés sur le budget de l'UE pour 2017); ii) un "volet capacités" pour aider les États membres à développer et acquérir des moyens militaires tout en réduisant leurs coûts. Il serait financé par la mise en commun des contributions nationales et, dans la mesure du possible, soutenu par le budget de l'UE. Les modalités et la gouvernance en seront affinées en étroite coopération avec la haute représentante – agissant également en sa qualité de chef de l'Agence européenne de défense – ainsi qu'avec les États membres.

2. Favoriser les investissements dans les PME et autres fournisseurs de l'industrie de défense en soutenant les efforts visant à améliorer leur accès à des financements de la Banque européenne d'investissement et des Fonds structurels et d'investissement européens.
3. Renforcer le marché unique de la défense. Développer un marché européen de la défense ouvert et compétitif aidera les entreprises à exercer leurs activités dans plusieurs pays, et les États membres à obtenir le meilleur rapport qualité-prix dans le cadre de leurs marchés publics de défense.

Le plan d'action européen de la défense représente une contribution importante au renforcement de la défense européenne. La Commission débattait des propositions qu'il contient avec les États membres et d'autres parties prenantes.



## Coopération UE-OTAN

La déclaration commune signée par le président du Conseil européen, Donald Tusk, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg à Varsovie le 8 juillet 2016 recense sept domaines dans lesquels approfondir la coopération entre l'UE et l'OTAN:

- 1) la lutte contre les menaces hybrides;
- 2) la coopération opérationnelle, y compris en mer et en matière de migration;
- 3) la cybersécurité et la cyberdéfense;
- 4) les capacités de défense;
- 5) l'industrie de défense et la recherche en matière de défense;
- 6) les exercices;
- 7) le soutien aux efforts de renforcement des capacités déployés par les partenaires à l'Est et au Sud.

Le train de mesures visant à approfondir la coopération comprend notamment 42 objectifs concrets à atteindre, qui couvrent l'ensemble des sept domaines recensés. Les propositions prévoient un renforcement du dialogue politique entre les deux organisations ainsi que des réexamens réguliers afin de maintenir la dynamique engagée et d'assurer la mise en œuvre.

Le Conseil a également exposé dans les grandes lignes le contexte politique de l'approfondissement de la coopération entre l'UE et l'OTAN. Ce processus se déroulera dans le strict respect des principes d'ouverture, de réciprocité et de transparence, ainsi que de l'autonomie décisionnelle des deux organisations et du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de tous les membres.

La mise en œuvre constitue une priorité politique absolue pour l'UE: à cet effet, des travaux seront lancés immédiatement, en étroite coopération avec les États membres de l'UE et avec leur entière participation.